

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Mallemoisson

Dossier n° PC 004 110 23 00010

Déposé le : 16 octobre 2023

Demandeur : Madame PELESTOR Marie

Pour : changement d'affectation d'une dépendance  
extension et création d'un logement

Adresse terrain : le village à Mallemoisson (04510)

Références cadastrales : B 1395, B 1397, B 1398,  
B 1399 et B 1400

ARRÊTÉ - 2023 - 92

accordant un permis de construire au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,
- Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions, présentée le 16 octobre 2023 par Madame PELESTOR Marie demeurant 3 rue des Près du Riou 04380 THOARD, et enregistrée par la Commune sous le numéro PC 004 110 23 00010,
- Vu l'avis de dépôt du permis de construire, affiché en mairie le 16 octobre 2023,
- Vu le projet objet de la demande consistant au changement d'affectation une dépendance existante, l'extension de ce bâtiment et à la création d'un logement, pour une surface de plancher créée de 46 m<sup>2</sup>, portant la surface de plancher totale de la construction à 73 m<sup>2</sup>, sur un terrain de 168 m<sup>2</sup> situé le village 04510 MALLEMOISSON et cadastré B 1395, B 1397, B 1398, B 1399 et B 1400,
- Vu le Règlement National d'Urbanisme,
- Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 16 novembre 2023,

#### ARRÊTE

- Article 1** : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.
- Article 2** : L'Électricité en Réseaux - ENEDIS - avis du 08 novembre 2023 annexé à l'arrêté.
- Article 3** : Réseau de distribution d'eau potable et Assainissement - Provence Alpes Agglo : avis du 27 octobre 2023 annexé à l'arrêté.

Le 17 novembre 2023,  
Le Maire,  
Jean-Paul COMTE

